

Direction départementale des territoires de l'Ain

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le parc industriel de la plaine de l'Ain (PIPA) sur la commune de BLYES par la société ASTREE Solar et préalable à la délivrance du permis de construire

Par arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2024, une enquête publique est ouverte dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, **pendant 33 jours, du mardi 20 février 2024 à partir de 14h au samedi 23 mars 2024 jusqu'à 12h, dans la commune de BLYES.**

Le dossier d'enquête publique comprend :

- une note de présentation générale non technique du projet, une étude préalable agricole, une étude d'impact et son résumé non technique,
- le dossier de permis de construire,
- l'absence d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) n° 2023-ARA-AP-01569 à la date du 3 septembre 2023 sur l'étude d'impact,
- les avis des services et organismes consultés ;
- le certificat de dépôt des données de biodiversité

Pendant toute la durée de l'enquête publique :

- un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation en ligne du dossier d'enquête et la formulation d'observations, en mairie de BLYES ;
- le dossier d'enquête publique est consultable :
 - en dématérialisé à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/astreesolar>
 - en version papier, en mairie de BLYES, dans laquelle un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur est déposé, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et déposer ses observations aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie ;
- les observations du public peuvent être déposées sur le registre numérique ou par courriel à cette adresse : astreesolar@mail.registre-numerique.fr et seront consultables sur celui-ci ;
- les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de BLYES et seront insérées dans le registre d'enquête.

Mme Karine FERRANTE, nommée commissaire-enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes en mairie de BLYES :

- **mardi 20 février 2024 de 16h à 18h,**
- **samedi 9 mars 2024 de 10h à 12h,**
- **jeudi 14 mars 2024 de 16h à 18h,**
- **samedi 23 mars 2024 de 10h à 12h.**

M. Gilbert HALEPIAN est nommé commissaire enquêteur suppléant. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, le commissaire enquêteur suppléant remplace ce premier et dispose de toutes les prérogatives visées aux articles R.123-1 et suivants du code de l'environnement.

Au terme de la procédure, le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou prendre une décision de refus motivée.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires peut prendre contact auprès de la société ASTREE Solar, maître d'ouvrage de l'opération, à l'adresse suivante :

chez NEPSEN - Vinciane MEYER- Ingénieure conseils
+33 6 59 48 98 92
vinciane.meyer@nepsen.fr
2-4, Allée de Lodz, 69007 LYON

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, service protection et gestion de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires – service protection et gestion de l'environnement, en mairie de BLYES, ainsi que sur le site internet des services de l'État (<https://www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Autorisations-d-urbanisme/Projets-photovoltaïques>) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.